



PREAVIS MUNICIPAL N° 4 / 2019

Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable au Nord-Est de l'Institution de Lavigny

Au Conseil communal de Lavigny,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La construction du réseau d'adduction d'eau sur le site de l'Institution de Lavigny s'est déroulée sur plusieurs décennies. D'abord en antenne le long de la Route du Vignoble jusqu'à l'entrée principale (dans les années 60) puis le long du Chemin de Renolly. Ces bras ont été régulièrement prolongés au gré des constructions pour finir par un bouclage en 2009 avec la construction des nouveaux pavillons.

2. Contexte actuel

En mars de cette année, le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) pour notre commune a été approuvé par l'office de la consommation (OFCO).

Ce rapport relève que la moitié du réseau de défense incendie du site de l'Institution est sous dimensionné. Les conduites en fonte sont de diamètre 100mm à 125mm, et les calculs demande un diamètre nominal de 150mm.

Il est préconisé également qu'une liaison avec la conduite en antenne desservant le site d'Ecorecyclage SA soit construite le long du Chemin de Salagnon.

3. Motivation de la Municipalité

Dès cet été, les travaux pour l'agrandissement de l'hôpital commenceront par les aménagements des futurs parkings ainsi que les premières canalisations internes à leurs bâtiments.

Une des conduites d'eau communale, la plus ancienne, est située sous le futur parking. Celui-ci sera rehaussé par rapport au terrain naturel actuel. Lors des travaux de terrassement, de remblais, elle risque de fragiliser et pourrai rompre à tout moment.

De plus, lors de réparations ultérieures, les fouilles seront difficiles et onéreuses au vu de sa future profondeur pouvant atteindre 3 mètres.

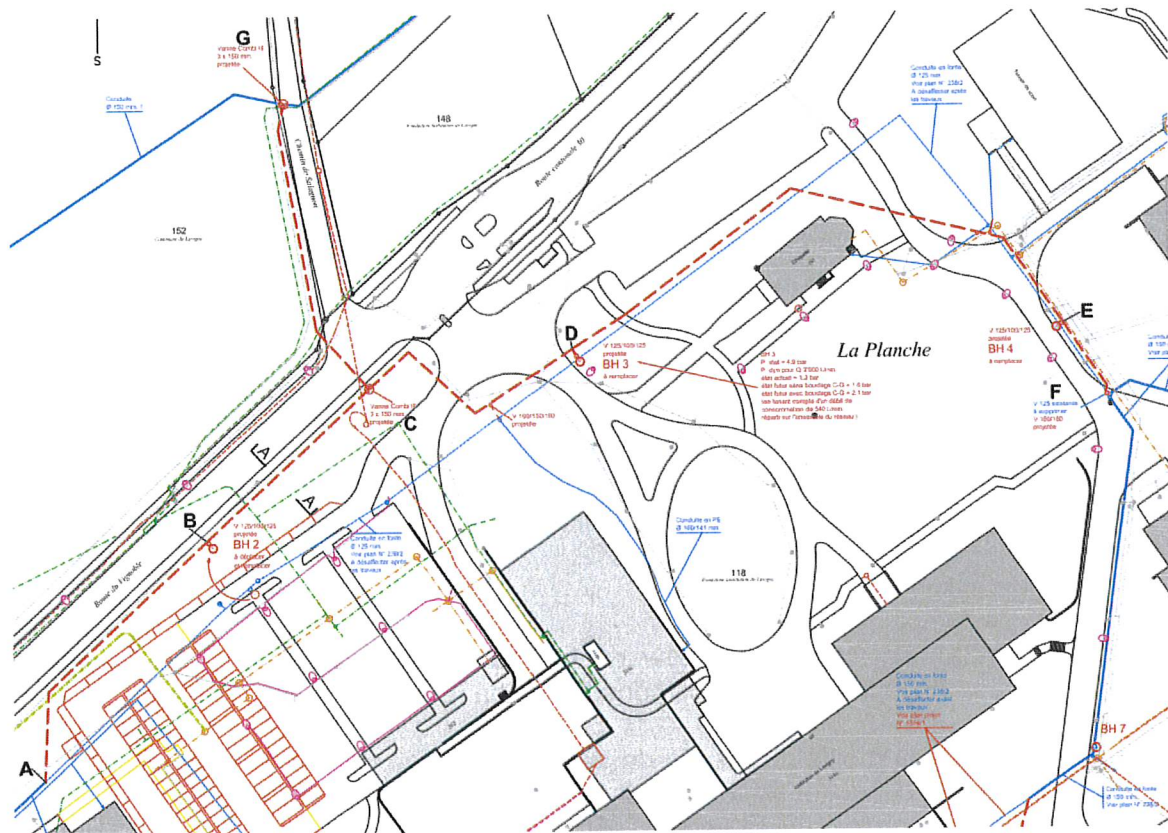
Il est important pour la Municipalité de garantir un réseau fiable ainsi qu'une défense incendie aux normes. Elle profitera des travaux et des entreprises œuvrant pour l'Institution pour réaliser ces travaux

4. Tronçons des conduites à remplacer

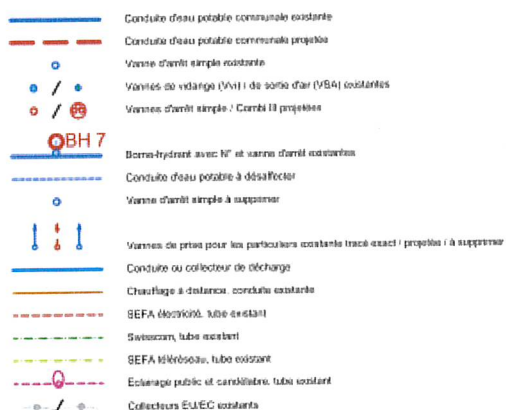
Après études avec notre mandataire, il devient évident de remplacer les conduites sur le site de l'Institution depuis le futur parking jusqu'au secteur où les conduites sont en ordre, soit jusqu'au Sud du bâtiment l'Eventail.

Vu que cet automne nous allons procéder à la réfection du Chemin de Salagnon jusqu'à celui de la déchetterie, le bouclage le long de ce chemin est souhaitable afin de ne pas rouvrir une chaussée toute neuve.

Le projet aura une longueur totale d'environ 400 mètres, en mettant en place une conduite en PE de diamètre 180/158.6. Des jeux de vannes permettront d'isoler plus facilement certains secteurs en cas de coupure d'eau.



Légende :



Conduite d'eau potable communale en tuyaux PE 100-RC, S8, PN 10, avec extrémités lisses pour soudure bout à bout

Tronçons	Diamètres des conduites	Longueurs
A - B	PE 180/158.6 mm.	67.00 m ²
B - C	PE 180/158.6 mm.	48.00 m ²
C - D	PE 180/158.6 mm.	57.00 m ²
D - E	PE 180/158.6 mm.	128.00 m ²
E - F	PE 180/158.6 mm.	18.00 m ²
C - G	PE 180/158.6 mm.	67.00 m ²
BH 2, 3 et 4	PE 125/110.2 mm.	10.00 m ²
		Longueur totale des conduites = 395.00 m²

8. Conclusions

Au vu de la situation évoquée ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lavigny

vu le préavis municipal N° 4/2019,
ouï les rapports des commissions désignées pour étudier cette affaire,
considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

de bien vouloir autoriser la Municipalité à :

- **entreprendre les travaux précités pour le remplacement des conduites de l'Institution de Lavigny et du raccordement au Chemin de Salagnon pour un montant de CHF 247'400. --,**
- **de financer ces travaux par la trésorerie courante de la Commune.**

Incidence sur le compte de fonctionnement (après subventions) : charges augmentées de CHF 208'400. -- sur le résultat du budget.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 17.06.2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Bernard Rochat



La Secrétaire



Joëlle Berchier

5. Coûts des travaux

Le coût des travaux a été estimé sur la base des soumissions rentrées pour les travaux de l'Institution, des honoraires du bureau d'ingénieurs ainsi qu'une part pour divers et imprévus.

Ce qui donne les coûts TTC suivants :

- Remplacement de la conduite d'eau sous pression de l'Institution de Lavigny CHF 185'100. --
- Conduite de liaison au Chemin de Salagnon CHF 62'300. --

Montant total des travaux CHF 247'400. --

6. Financement

Le financement sera le suivant :

- Subvention ECA pour la défense incendie (estimation) CHF 39'000. --
- Solde à financer CHF 208'400. --

Montant total du financement CHF 247'400. --

Le montant du financement peut être pris sur la trésorerie courante de la commune. Pour information, la taxe de raccordement que doit payer l'Institution de Lavigny pour le permis de construire de l'agrandissement de l'hôpital se monte à CHF 315'000.--.

7. Amortissement

L'amortissement sera effectué de la sorte :

- Prélèvement sur fond de réserve CHF 247'400. --

Montant total de l'amortissement CHF 247'400. --

